



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

Cellule juridique

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS  
DES USAGERS AU CONSEIL D'INSTITUT DE L'IUT BORDEAUX MONTAIGNE  
- SCRUTIN DU 30 NOVEMBRE 2017 -**

**LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les statuts en vigueur de l'IUT Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté du 03 novembre 2017 portant renouvellement du collège usagers au conseil d'Institut de l'IUT Bordeaux Montaigne (scrutin du 30 novembre 2017),

**ARRÊTÉ**

**Article 1:**

La composition du bureau de vote pour le scrutin du 30/11/2017 au conseil d'Institut de l'IUT Bordeaux Montaigne (collège « usagers») est arrêtée comme suit:

✦ *Président du Bureau de vote:*

- DE MONTGOLFIER Clotilde.

✦ *Assesseurs:*

- HACQUIN Téo;
- VIOLETTE Irvin.

**Article 2:**

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage sur le site de l'IUT Bordeaux Montaigne, site Renaudel, 1, rue Jacques Ellul, 33080 Bordeaux et par voie de mise en ligne sur le site web de l'université.

**Article 3:**

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 28 novembre 2017.

La Présidente  
de l'Université Bordeaux Montaigne,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.